



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, Jeudi 25 Novembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Date de la convocation et de la publicité :** Jeudi 18 Novembre 2010

**Étaient présents :** Messieurs CALLIOT Michel, GIRARD Jacques, LAUNAY Jacques, CHOLET Didier, MAIGNAN André, GUEGAN André, PELLAN Philippe, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële, MEHOUAS Josiane.

**Étaient absents, représentés :** Messieurs NABUCET Frédéric, HOURDIN Xavier, Mesdames DE LA MOUSSAYE Martine, MARTIN Caroline.

**Était absent, non représenté :** Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres absents non représentés : 1

Nombre de membres représentés : 4

Quorum : 10

Madame MEHOUAS, candidate, est élue secrétaire de séance. Le procès verbal du Conseil Municipal du 28 Octobre 2010 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

**Dossier N°1 : Délibération N° 119/10 : FIXATION DES TARIFS PUBLICS 2011**

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable sur la proposition présentée lors de la dernière Commission de Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs publics 2011 comme suit :

LOCATIONS DE SALLES	Commune 1 jour	Commune 2 jours	Hors Commune 1 jour	Hors Commune 2 jours
<b>Salle des Fêtes</b>				
mariage buffet banquet	157,00	235,00	200,00	299,00
vin d'honneur	59,00		67,00	
réunion AG sans repas			98,00	
exposition vente (occupation à but lucratif)	200,00	299,00	288,00	432,00
associations communales (2 gratuites maximum par an)	59,00			
<b>Grande Abbaye</b>				
vin d'honneur	45,00		45,00	
buffet froid	95,00	142,00	113,00	168,00
exposition estivale	45,00			
exposition estivale si nettoyage par l'occupant	0	0	0	0
forfait horaire pour occupation à but lucratif)	15,00		22,00	
<b>Salle des fêtes - Grande Abbaye</b>				
forfait occasionnel (pique-nique)	59,00		59,00	
<b>DROITS DE PLACE marchés</b>	<b>Abonnés (au mètre linéaire)</b>		<b>Occasionnel (au mètre linéaire)</b>	
<b>Fréhel / Sables d'Or</b>				
hors saison	0,80 + 1,60 EDF / marché		1,00 + 1,60 EDF / marché	
saison	1,50 + 1,60 EDF / marché		1,80 + 1,60 EDF / marché	
démonstrateur			5,00 + 1,60 EDF	
<b>DROITS DE PLACE des Commerces sur le camping</b>	<b>commerce fixe</b>		<b>commerce itinérant</b>	
ml/jour (edf facturé au kw)	1,00			
forfait mensuel			73,50	
<b>DROITS DE PLACE</b>				
brocanteurs antiquaires	3,90 / ml / exposant (hors électricité)			
<b>TAXE DE SEJOUR</b>	<b>Personne de plus de 13 ans</b>			
hôtel de tourisme classé sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 / nuit		<b>Taxe de séjour applicable du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre</b>	
hôtel de tourisme 1 étoile – résidences et meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,50 / nuit			
hôtel de tourisme 2 étoiles – résidences et meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,70 / nuit			
hôtel de tourisme 3 étoiles – résidences et meublés	0,80 / nuit			

camping 1 et 2 étoiles	0,20 / nuit	
camping 3 et 4 étoiles	0,25 / nuit	
<b>CIMETIERE</b>	<b>Concession</b>	<b>Columbarium</b>
15 ans		269,00
30 ans	83,00	538,00
50 ans	134,00	
<b>CYBERCOMMUNE</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Abonnement familial internet illimité	49,00	68,00
abonnement individuel internet illimité	32,50	45,50
Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)	0	0
sans abonnement heure internet comprise	3,10	4,50
sans abonnement 1/2 heure internet comprise	2,10	3,00
sans abonnement heure sans internet	1,60	2,30
sans abonnement 1/2 heure sans internet	1,10	1,60
disquette	1,10	1,10
CD Rom	4,20	4,50
impression la page (écriture normale)	0,20	0,20
impression la page couleur	0,50	0,50
impression papier couleur	0,20	0,20
impression papier photo	2,70	2,70
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>Public</b>	<b>Associations</b>
format A4	0,25	0,15
format A3	0,30	0,15
duplicopieur (mini 100 copies)	0,10	0,10
<b>MOUILLAGES</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Port Barrier	50,00	65,00
<b>TARIFS ANIMATIONS</b>	<b>Manège</b>	<b>Marionnettes</b>
	20,00/ jour	gratuit
		103,00/jour
<b>LOCATIONS AUTOCAR</b>		
école	0,95 / km	
astreinte chauffeur hors conduite (trajet maximum 150 km)	18,00 / heure	
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
Par m <sup>2</sup> pour une occupation située à Sables d'Or Les Pins	21,00	
Par m <sup>2</sup> pour une occupation située hors Sables d'Or Les Pins	10,50	
<b>ACCES AIRE DE CAMPING-CARS</b>		
Par nuitée	7,00	

➤ **FIXE** les tarifs 2011 du Camping comme suit :

<b>TARIFS CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG ANNEE 2011</b>		
<b>Période</b>	<b>Pleine saison 15 Juin au 14 Septembre</b>	<b>Hors saison</b>

Période	Pleine saison 15 Juin au 14 Septembre	Hors saison
Personne de plus de 7 ans	3,80	2,80
Enfant de 4 à 7 ans	1,60	1,25
Caravane ou tente	2,70	2,00
Voiture	2,35	1,70
Bateau	1,35	1,00
Moto	1,00	0,70
Camping car	5,00	3,50
Electricité	2,40	2,40
Chien	1,00	0,60
Voiture visiteur	1,80	1,40
Garage mort	5,00	3,70
Garage mort branché EDF	11,70	
Garage mort 10 juillet au 15 août	9,50	
Adaptateur non restitué	30,00	30,00
<b>TAXE DE SEJOUR du 1er Mai au 30 Septembre</b>		
0,20/ personne de plus de 13 ans / jour		

**Dossier N°2 : Délibération N° 120/10 : BUDGET COMMUNE 2010 ET BUDGET LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE 2010 : DECISIONS MODIFICATIVES**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances qui expose le dossier financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** des décisions modificatives :
  - en dépenses et en recettes dans les deux sections budgétaires du Budget 2010 de la Commune
  - en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement du Budget 2010 du Lotissement zone Artisanale

**Dossier N°3 : Délibération N° 121/10 : MODIFICATIONS DES REVERSEMENTS SUR SALAIRES DU CCAS A LA COMMUNE**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances. Celle-ci expose que certaines fonctions relevant du CCAS sont assurées par trois agents municipaux. A ce titre, le Conseil Municipal du 7 Février 2008 avait estimé la part de salaires à rembourser par le CCAS à la Commune à :

- 50 % pour l'agent chargé du CCAS
- 10 % pour l'agent chargé de la comptabilité du CCAS
- 10 % pour l'agent chargé du suivi des travaux relatifs au CCAS

Compte tenu de la réalité du travail, Madame BLINTZOWSKY propose de réduire le pourcentage retenu pour l'agent chargé du CCAS, de 50 % à 20 %. Cette décision est votée à l'unanimité à compter de l'année 2009.

**Dossier N°4 : BUDGET 2010 COMMUNE : INSCRIPTION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT**

Michèle MOISAN, Maire donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances. Celle-ci expose que, dorénavant, à la demande de la Trésorerie, seuls les devis, et non plus les factures, pourront être inscrits en section d'investissement.

**Dossier N°5 : Délibération n° 122/10 : ABANDON DE CONCESSION**

Madame MOISAN, Maire, informe le Conseil que Monsieur PENNETIER Marcel a fait part de son souhait d'abandonner la concession n° G13 que la Commune lui avait accordée pour 30 années, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009. En conséquence, il appartient à la commune de lui rembourser la somme correspondant à la période d'abandon, soit un montant de 50,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la demande, et émettra un mandat de 50.52 € au bénéfice de Monsieur PENNETIER.

#### **Dossier N°6 : Délibération n° 123/10 : APPROBATION RAPPORT 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Michèle MOISAN, Maire donne la parole à Monsieur MAIGNAN, délégué titulaire du Syndicat d'Adduction d'Eau. Celui-ci apporte des commentaires venant expliciter le rapport qui doit être approuvé.

Il présente une synthèse du rapport, et la reprise des chiffres clés :

1. Le territoire : Le service d'eau potable du Syndicat du Cap Fréhel regroupe les communes de Fréhel, Pléboulle, Plévenon, et Plurien. La population desservie est estimée à 10 000 habitants
2. L'exploitation : La société VEOLIA Eau – CGE, a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 3 917 abonnés.
3. La production : les 309 242 m<sup>3</sup> d'eau importés proviennent du Syndicat Mixte de l'Arguenon – Penthievre Pléven.
4. La distribution : Le réseau s'étend sur 195 km, pour 268 102 m<sup>3</sup> d'eau consommés. En 2009, les abonnés domestiques ont consommé 268 102 m<sup>3</sup> d'eau (+ 0,27 % par rapport à 2008), soit une moyenne de 73 litres par habitant et par jour.
5. Le prix : 298,08 € pour 120 m<sup>3</sup>. Celui-ci comprend une partie fixe (abonnement), et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> paiera en 2010 entre 282,89 € et 298,08 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, TTC). Sur ce montant, 56,20 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement (y compris l'achat de l'eau au Syndicat de l'Arguenon Penthievre), 22,90 % reviennent au Syndicat pour les travaux, 12,10 % de redevance pollution, 3,60 % pour le Syndicat Départemental de l'Eau (SDAEP), et 5,20 % de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2009 sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

#### **Dossier N°7 : Délibération n° 124/10 : VENTE TERRAIN COMMUNAL RUE DU MOULIN : VALIDATION DECLASSERMENT**

Madame MOISAN, Maire donne la parole à Monsieur CHOLET, Adjoint en charge de l'urbanisme. Celui-ci rappelle le contenu de la délibération n° 54/10 du 25 Mai 2010. L'enquêteur, intervenu entre le 20 Septembre et le 5 Octobre 2010, conclut qu'aucune personne, autre que Monsieur et Madame LEPAULT, ne semble intéressée par le déclassement du terrain considéré, ni par la cession d'une partie de celui-ci.

Monsieur CHOLET propose de déclasser et rétrocéder les 44 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame LEPAULT, et de conserver les 128 m<sup>2</sup> comme délaissé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les termes de la délibération n° 54/10 du 25 Mai 2010 pour le déclassement et la rétrocession de 44 m<sup>2</sup> du délaissé communal situé Rue du Moulin, à Monsieur et Madame LEPAULT, pour l'Euro symbolique.
- **CONSERVERA** la partie complémentaire de ce délaissé pour 128 m<sup>2</sup>, en tant que délaissé communal.

#### **Dossier N°8 : Délibération n° 125/10 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL A L'ATELIER DES PRATIQUES MUSICALES INTERCOMMUNAL**

Madame MOISAN, Maire explique aux membres que la mise à disposition de locaux et de matériel pour l'activité de l'Atelier des Pratiques Musicales Intercommunal, fera l'objet d'une convention, dont les termes sont en cours de rédaction. Cette mise à disposition sera faite à titre gratuit, mais la Communauté de Communes

indemniserait la Commune pour l'entretien des locaux (environ 600 € par an), et pour les frais de fonctionnement (1 € de l'heure).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes du Pays de Matignon, pour la mise à disposition de locaux et de matériel nécessaire à l'activité de l'Atelier des Pratiques Musicales Intercommunal sur Fréhel.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Madame MOISAN, Maire, aborde les points suivants :

↪ Restauration de l'église : les travaux commandés concernent :

- la restauration des vitraux : celle-ci sera effectuée par l'entreprise Helmbold.
- Le beffroi : il a été retenu de remplacer le beffroi pour la somme de 22 191,78 € TTC, et non pas de le restaurer (23 476,28 € TTC). C'est l'entreprise Bodet qui se chargera de ces travaux, qui dureront environ un mois.
- Des devis sont en cours pour des interventions en maçonnerie et en zinguerie.

#### Délibération N° 126/10 : CALCUL TARIF TRAVAUX EN REGIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ **DECIDE** que le coût des travaux en régie effectués par le personnel communal, sera calculé au tarif réel.

#### Délibération N° 127/10 : ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

Madame MOISAN, Maire, fait part aux membres présents d'un projet d'acquisition de défibrillateurs, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Matignon :
  - 1 défibrillateur de marque ZOLL AED+, avec boîtier intérieur, qui sera installé dans les locaux de l'EHPAD Les Blés d'Or, rue du Clos du Devant – Fréhel
  - 1 défibrillateur de marque ZOLL AED+, avec boîtier extérieur, dont le lieu d'installation sera défini ultérieurement.pour un coût unitaire de 1 190 € HT, auquel s'ajoutent la somme de 89 € HT pour la pose du boîtier intérieur, et la somme de 603 € HT pour la pose du boîtier extérieur, hors câblage électrique.
- **SOUSCRIRA** un contrat de maintenance pour chacun de ces appareils
- **REMBOURSERA** la Communauté de Communes des frais d'acquisition, sur le budget 2011, après installation.

#### Délibération N° 128/10 : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES ET DES ELUS DES VILLES DE CASINOS

Madame MOISAN, Maire, propose au Conseil Municipal, compte tenu de la conjoncture, d'adhérer à l'AP.E.VI.CA, dont les actions peuvent être un soutien sur la question des casinos. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ **DECIDE** d'adhérer à l'Association des Parlementaires et des Elus des Villes de Casinos.

#### Délibération N° 129/10 : ORGANISATION FETES DE NOEL ENFANTS PERSONNEL MUNICIPAL

Madame MOISAN, Maire, souhaite harmoniser et simplifier l'organisation des fêtes de Noël pour les enfants du personnel de la Mairie et de l'EHPAD, et expose différentes propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d'organiser un arbre de Noël commun aux enfants des agents de la Mairie et de l'EHPAD Les Blés d'Or
- ⇒ **ATTRIBUERA** la somme de 30 € à chacun des enfants du personnel municipal, jusqu'à l'âge de 12 ans révolu au 31 Décembre de l'année considérée.

Madame MOISAN ajoute qu'un spectacle de Noël sera proposé aux enfants de la commune, lors d'un dimanche après-midi. La fête de Noël sera également célébrée le 10 Décembre à l'Ecole Publique de Fréhel.

Enfin, Madame MOISAN informe le Conseil qu'une famille a demandé une participation financière à la Commune pour un séjour de montagne (sortie pédagogique), d'un enfant. Cette requête n'a pu être acceptée, car seuls les séjours linguistiques sont éligibles à subvention. (Délibération n° 43/10 du 12 Avril 2010).

***L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 HEURES 15.***

Le Maire  
Michèle MOISAN